

**RAPPORT DE MISSION DE SUIVI PHYSIQUE ET FINANCIER DES
PROJETS ET PROGRAMMES D'INVESTISSEMENT PUBLIC DANS LES
RÉGIONS DE SIKASSO, SÉGOU ET MOPTI**



Janvier 2020

SOMMAIRE

SOMMAIRE	II
SIGLE ET ABBREVIATION	III
INTRODUCTION	1
I. DÉROULEMENT DE LA MISSION	3
A. RÉGION DE SÉGOU	3
1. PROJET DE DÉVELOPPEMENT DES COMPÉTENCES ET EMPLOI DES JEUNES (PROCEJ)	3
B. RÉGION DE MOPTI	13
1. 7^{ème} CONTRAT-PLAN ÉTAT/ORM	13
C. RÉGION DE SIKASSO	19
1. TRAVAUX DE CONSTRUCTION ET DE BITUMAGE DE LA BRETELLE KATELE (RN7)-KADIOLO-ZEGOUA (32,5 km) ET AMÉNAGEMENT DE 4 KM DE VOIRIES URBAINES DANS LA LOCALITÉ DE KADIOLO	19
II. PRINCIPAUX ENSEIGNEMENTS TIRES DE LA MISSION	24
III. DIFFICULTÉS RENCONTRÉES, SUGGESTIONS, RECOMMANDATIONS ET PROPOSITIONS DE SOLUTIONS	25
CONCLUSION	27
IV. ANNEXES	III
ANNEXE 1 : TDR	IV
Janvier 2019I - CONTEXTE ET JUSTIFICATION	IV
ANNEXE II : LISTE DES PERSONNES RENCONTRÉES	X
ANNEXE III : LISTE DES DOCUMENTS DE TRAVAIL DES PROJETS VISITES	
XIII	
ANNEXE 4 : LES IMAGES	XIV

SIGLE ET ABBREVIATION

AGETIPE	Agence d'Exécution des Travaux d'Intérêt Public pour l'Emploi
APEJ	Agence pour la Promotion de l'Emploi des Jeunes
BSI	Budget Spécial d'Investissement
CECI	Centre d'Études et de Coopération Internationale
CFP	Centre de Formation Professionnelle
CPA2	Compétition de Plans d'Affaires
DNETP	Direction National de l'Enseignement Technique Professionnel
DNFP	Direction National de l'Enseignement Technique Professionnel
ESAP	Ecole Secondaire Agropastorale
FAFPA	Fonds d'Appui à la Formation Professionnelle et à l'Apprentissage
FARE	Fond d'Auto Renouvelable pour l'Emploi
IDA	Association Internationale pour le Développement
IFP	Institut de Formation Professionnelle
IFSAB	Institut de Formation Sony Ali Ber de Banankabougou
MEFP	Ministère de l'Emploi, de la Formation Professionnelle
ORM	Office Riz Mopti
P/P	Projets/Programmes
PDO	Objectif de Développement du Projet
PME	Petite et Moyenne entreprise
PREM	« Plan de Réformes des Finances Publiques au Mali »
PROCEJ	Projet de Développement des Compétences et Emploi des Jeunes
PTI	Programme Triennal d'Investissement
TDR	Terme De Reference
UCP	Unité de Coordination du Projet

INTRODUCTION

Dans le cadre du suivi physique et financier des Projets/Programmes d'investissements publics et suivant l'ordre de mission N° 0014/MEF-SG du 06 janvier 2020, une mission de la Direction Nationale de la Planification du Développement (DNPd) s'est rendue du 10 au 19 janvier 2020, dans les régions de Sikasso, Ségou et Mopti.

L'équipe de la mission était composée de :

- M. Abdramane **SANO**GO, Ingénieur de la Statistique, DNPd, Chef de mission ;
- M^{me} BAH Tenin **NIAMBELE**, DNPd ;
- M. Moussa **KONE**, DNPd ;
- M Birama Cissoko, DRPSIAP Ségou ;
- M. Hamidou Berthé, DRPSIAP de Sikasso ;
- M. Mamadou **COULIBALY**, DRPSIAP de Mopti ;
- M. Koniba **TRAORE**, Chauffeur.

La présente mission s'inscrit dans le cadre de la deuxième (2^{ème}) phase du programme annuel des missions de suivi-évaluation de l'année 2019 afin de dresser le point de la situation d'exécution physique et financière de cent (100) projets et programmes d'investissement public au Mali inscrits dans le PTI 2019-2021 et au BSI 2019 et d'explorer les solutions susceptibles d'améliorer leur performance.

Elle répond également à la mise en œuvre du « Plan de Réformes des Finances Publiques au Mali (PREM) » pour la période 2017-2021 d'une part et d'autre part à la mise en œuvre du plan d'actions des recommandations issues de l'étude commanditée par le Fonds Monétaire International (FMI) relative à « l'Étude diagnostique du système de Sélection, de Programmation et de Suivi-Evaluation des projets et programmes d'Investissements Publics au Mali ».

La présente mission a été appuyée par les Directions Régionales de la Planification, de la Statistique, de l'Informatique, de l'Aménagement du Territoire et de la Population (DRPSIAP) des régions concernées.

Elle porte sur trois (03) projets en exécution dans les régions de Sikasso, Ségou et Mopti.

Région de Sikasso

- Construction bretelle Katélé-Kadiolo-Zégoua et aménagement de 4 Km de voiries dans la localité de Kadiolo **RNP 3018**.

Région de Ségou

- Projet de Développement des Compétences et Emploi des Jeunes (PROCEJ) **RNP 2843** ;

Région de Mopti

- Contrat-Plan Etat-Office Riz Mopti (ORM) **RNP 3043**.

L'objectif visé par la DNPD, à l'issue de cet exercice, est de recueillir et publier des informations fiables, actualisées et transparentes sur l'exécution physique et financière des Projets/Programmes (P/P) au Mali et d'explorer les solutions susceptibles d'améliorer leurs performances (cf. TDR en annexe 1).

Les résultats attendus de cette mission sont :

- l'état d'exécution physique et financière des Projets/Programmes visités est mieux connu ;
- les contraintes à la bonne marche des Projets/Programmes visités sont identifiées ;
- les suggestions et recommandations appropriées sont formulées et mises à la disposition des autorités compétentes pour prise de décision.

Dans le souci d'avoir des informations partagées et fiables, la mission a rencontré plusieurs personnes impliquées dans l'exécution desdits projets.

Ci-jointe la liste des personnes rencontrées et des documents consultés (annexe 2).

Le présent rapport est structuré autour des points suivants :

I. Déroulement de la mission

II. Principaux enseignements tirés de la mission

III. Suggestions, recommandations et propositions de solutions

IV. Annexes.

I. DÉROULEMENT DE LA MISSION

Sur le plan technique et méthodologique, la mission proprement dite s'est déroulée en deux (02) phases. Une première phase de séances de travail avec les Unités de Gestion des Projets (UGP) et/ou les services techniques qui a permis non seulement d'avoir une vue d'ensemble des projets (niveau d'exécution physique et financière, état de passation des marchés, mécanisme de Suivi-évaluation mis en place pour le pilotage du projet), mais aussi d'établir un calendrier pour la poursuite des travaux. Une seconde phase de visite des réalisations physiques sur le terrain a permis de constater l'effectivité des réalisations, apprécier leur niveau d'exécution et difficultés rencontrées et d'échanger au besoin avec les bénéficiaires.

Par ailleurs, dans les localités visitées, la mission a rendu des visites de courtoisie aux autorités administratives avant de commencer le travail technique.

A. RÉGION DE SÉGOU

La région de Ségou est concernée spécifiquement par le Projet de Développement des Compétences et Emploi des Jeunes (PROCEJ) dont le ministère de tutelle est le ministère de l'Emploi et de la Formation Professionnelle.

1. PROJET DE DÉVELOPPEMENT DES COMPÉTENCES ET EMPLOI DES JEUNES (PROCEJ)

Le Projet de Développement des Compétences et Emploi des Jeunes (PROCEJ) est mis en œuvre à travers un accord de financement d'un montant total de soixante-trois millions (63 000 000) USD, signé le 25 juillet 2014, entre l'État du Mali et l'Association Internationale pour le Développement (IDA - Groupe de la Banque mondiale). Il est prévu pour une durée de 5 ans.

L'Objectif de Développement du Projet (PDO) est d'améliorer l'éducation et la formation pour l'employabilité et les possibilités d'emploi créées par le secteur privé pour les jeunes au Mali. La population globale cible est constituée des jeunes âgés de 15 à 35 ans sur l'ensemble du territoire national.

Les populations cibles diffèrent par sous-composante et intervention :

- La sous-composante éducation formelle cible les jeunes scolarisés âgés de 15 à 24 ans ;
- La sous-composante renforcement du développement des compétences cible les jeunes déscolarisés de 15 à 29 ans avec une éducation préalable limitée (enseignement primaire ou fondamental) ou sans éducation (la tranche d'âge spécifique varie selon le programme) ;
- Les sous-composantes Entrepreneuriat et PME existantes ciblent les 18 à 35 ans finissant l'école/la formation ou déscolarisés avec différents niveaux d'éducation et de formation.

Les groupes cibles intermédiaires sont les écoles et les enseignants bénéficiant des interventions relatives à l'éducation et la formation, et les micros, petites et moyennes entreprises qui bénéficieront des interventions en appui au secteur privé.

Le PROCEJ est mis en œuvre à travers les trois (03) composantes ci-après :

- Composante 1 : Education et la Formation pour l'Employabilité ;
- Composante 2 : Création d'Emplois pour les Jeunes par le Secteur Privé ;
- Composante 3 : Renforcement Institutionnel et Gestion du Projet.

Au niveau de la Composante 1, le leadership technique est assuré par les Ministères en charge de l'Emploi et de la Formation Professionnelle, de l'Enseignement Supérieur et de l'Enseignement Secondaire. Le FAFPA assure l'exécution du programme d'apprentissage et support au secteur privé de la formation professionnelle.

Au niveau de la composante 2, le Ministère en charge des Investissements et du Secteur Privé assure le leadership technique. L'APEJ exécute le programme d'entrepreneuriat des jeunes non scolarisés et faiblement scolarisés. La firme privée exécute le programme d'entrepreneuriat pour les diplômés et le programme de fonds à coûts partagés. Enfin le FARE gère en collaboration avec l'APEJ et le bureau privé les fonds de garantie des deux programmes.

L'exécution des activités de **la composante 3** est à la charge de l'UCP du PROCEJ qui assure la coordination générale de l'ensemble des activités au niveau des composantes du projet.

Le comité de pilotage multisectoriel du projet est présidé par le Ministère de l'Emploi, de la Formation Professionnelle (MEFP).

1.1. Séance de travail tenue dans le cadre de la mission

Afin d'atteindre les objectifs de la mission, l'équipe de la mission a tenu une séance de travail avec le Responsable Suivi-évaluation du projet pour le compte de l'Unité de Coordination du Projet (UCP). À travers cette séance de travail technique, il s'agissait pour l'équipe de la mission d'échanger d'abord sur les objectifs de la mission, mais aussi de passer en revue l'exécution du projet et de discuter des difficultés rencontrées dans le cadre de la mise en œuvre du projet.

Des échanges, il ressort que l'UCP est chargée de la coordination du projet sous le leadership du Ministère de l'Emploi et Formation Professionnelle, de la passation des marchés et gestion financière directe de certaines sous-composantes, et du suivi-évaluation de tout le projet. À cet effet, elle est l'interlocutrice directe avec la Banque mondiale pour toutes les questions administratives relatives au projet.

Pour la mise en œuvre des activités, des conventions d'exécution sont signées avec certaines structures qui ont en charge l'exécution de la composante 1 (FAFPA, APEJ, FARE) et le Centre d'Études et de Coopération Internationale (CECI) pour la composante 2 du projet.

1.1.1. État d'exécution des activités

Pour les trois dernières années, l'état d'exécution globale des activités se présente comme suit :

- Au titre de l'année 2019 :

Globalement, en termes d'exécution des activités ou de progrès réalisés, les évolutions les plus significatives ont été enregistrées au niveau de la sous-composante formation décentralisée de courte durée (Composante I). En effet, les formations professionnelles prévues en direction des jeunes des régions de : Kidal, Taoudénit, Ménaka et Gao (Ansongo et Bourem) ont été réalisées. Aussi la couverture de cette sous-composante a été élargie aux régions de Koulikoro et Ségou.

Au niveau du volet appui aux structures publiques de la formation professionnelle, sur neuf (09) établissements cibles, sept (07) ont reçu la presque totalité de leurs équipements.

Au niveau des travaux d'aménagements, seuls les travaux de l'IFSAB de Banakabougou sont terminés. Ceux, des IFP de Kalabancoro et Ségou et le CFP de Missabougou sont en cours.

Au niveau du volet entrepreneuriat des jeunes sortants de l'enseignement secondaire et du supérieur, le troisième cycle de la compétition de plans d'affaires a été lancé.

S'agissant de la composante II, qui appuie les stratégies d'emploi des jeunes menées par le secteur privé au Mali pour améliorer les possibilités d'emploi pour les jeunes, cent quatre-vingts (180) jeunes entrepreneurs ont été déclarés lauréats au titre de la deuxième édition de la compétition de plans d'affaires (CPA2). Ces jeunes entrepreneurs ont obtenu différents prix : le prix or (27 jeunes pour un montant de 5 000 000 F CFA chacun), le prix argent (112 jeunes pour un montant de 3 000 000 F CFA chacun), le prix bronze (41 jeunes pour un montant de 1 000 000 F CFA chacun).

Concernant la composante III, le taux d'exécution des activités reste très faible. La plupart des activités programmées n'ont pas été réalisées durant la période.

Globalement, pour l'année 2019, sur un total de 111 activités programmées, 37 ont pu être effectivement réalisées, soit un taux de réalisation de 33%.

- Au titre de l'année 2018 :

L'année 2018 a été essentiellement marquée par le démarrage de la mise en place des appuis destinés à (06) établissements publics et (09) privés de la formation professionnelle au niveau de la sous-composante appui aux structures publiques de la formation professionnelle. En effet, les activités d'aménagement, d'acquisition d'équipement, d'élaboration de programme et de formation d'enseignants ont été à différents niveaux de réalisation.

Au niveau du volet entrepreneuriat des jeunes sortants de l'enseignement secondaire et du supérieur, le second cycle de la compétition de plans d'affaires lancé en 2017 a pris fin avec la consécration de 185 lauréats.

Au niveau du programme d'apprentissage de type DUAL, l'objectif des 3500 jeunes à enrôler par le FAFPA a été atteint.

Au niveau du volet Appui aux PME (Fonds à coûts partagés), quatorze (14) PME ont bénéficié de l'appui du projet pour un montant d'environ 966 196 115 Francs CFA pour 224 emplois à créer.

Concernant la composante III, le taux d'exécution des activités est resté très faible. La plupart des activités programmées n'ont pas été réalisées durant la période.

Globalement, au titre de l'année 2018, sur 93 activités programmées, 32 activités ont pu effectivement être réalisées, soit un taux de réalisation de 32%.

- Au titre de l'année 2017 :

En termes de réalisation des activités, on peut noter :

Au niveau du volet "Entrepreneuriat des jeunes ayant une scolarité limitée", l'exécution presque à cent pour cent avant 2020 comme prévu. En effet, l'APEJ qui est l'agence chargée de l'exécution de ce volet a réalisé par anticipation la totalité des activités prévues.

Au niveau du volet entrepreneuriat des jeunes sortants de l'enseignement secondaire et du supérieur, le premier cycle de la compétition de plans d'affaires a été bouclé avec la consécration de soixante-dix-sept (77) lauréats composés de trente-deux (32) femmes (41,56%) et de quarante-cinq (45) hommes (58,44%) : 05 jeunes ont obtenu le prix or dont la valeur est de cinq (5) millions de F CFA ; 17, le prix argent d'une valeur de trois (3) millions de F CFA et 55 jeunes ont obtenu le prix bronze d'une valeur d'un (01) million de FCFA chacun.

Le FARE a accordé des garanties bancaires pour trente-deux (32) demandes de prêts sur les soixante-dix-sept (77) dossiers transmis.

Au niveau du programme de formation décentralisée de court terme, environ 4648 jeunes ont été placés en formation au titre de la première cohorte 2016 de jeunes du programme décentralisé de formation de court terme pour des durées allant de 3 à 12 mois suivant la filière choisie.

Globalement, au titre de l'année 2017, sur 112 activités programmées, 32 activités ont pu effectivement être réalisées, soit un taux de réalisation d'environ 29%.

En somme, sur les trois dernières années, le niveau d'exécution des activités programmées reste faible et risque d'impacter négativement les performances techniques et financières du projet.

1.1.2 État d'exécution financière du projet

La situation d'exécution financière du projet à la date du 31/12/2019 est consignée dans le tableau ci-après.

*Situation d'exécution financière détaillée du projet
(en million de F CFA)*

Sources de financement	Financement acquis	Cumul décaissements au 31/12/2019	Taux de décaissement (en %)
Financement intérieur :			
A. Budget National :			
- Equipement -investissement	1 000	721	0,72
- PPTE :			
B. Autofinancement :	347	313	0,90
C. Autres :(Populations/Collectivités)			
Total financement intérieur	1 347	1 034	0,77
Financement extérieur :			
-IDA (Banque Mondiale)	31 500	27 190	0,86
-Bailleur n°2			
Total financement extérieur	31 500	27 190	0,86
Total des financements	32 847	28 224	0,86

Source : *Fiche de suivi du Projet.*

Il ressort de l'analyse des données du tableau que le taux de décaissement global du projet à la date du 31/12/2019 est de 86%. Ce taux se décompose comme suit :

- Budget National (Financement intérieur) = 72% ;
- Autofinancement : 90% ;
- IDA (Banque Mondiale) : 86%

1.1.3. Système de suivi évaluation

Le système de suivi évaluation mis en place par le projet est articulé autour des fonctions clés d'un système de suivi-évaluation : (i) la planification des activités (ii) le suivi des résultats et (iii) la mesure de l'impact.

Chacune d'elle recourt à des sources d'informations et des outils spécifiques concourant de façon particulière à l'atteinte des objectifs du système. Leur mise en œuvre relève d'acteurs utilisant des supports, des outils et des méthodes consensuels, partagés. Les principaux acteurs du système de suivi-évaluation du PROCEJ se situent aux niveaux national, régional, cercle et communal.

Au niveau national, les principaux acteurs sont la Banque Mondiale, le Comité de Pilotage du projet, l'UCP, l'APEJ, le FAFPA, le FARE, la DNETP, la DNFP. Leurs principaux rôles sont entre autres, de fixer les orientations du projet notamment celles en liens avec le suivi-évaluation, de suivre l'évolution du projet dans tous ses compartiments en exploitant les produits du système à travers les tableaux de bord et les différents rapports d'activités, de veiller au fonctionnement du système. Pour le fonctionnement du système, le spécialiste en suivi-évaluation (SSE) du projet collecte, analyse, traite, consolide et diffuse des outputs du système. Les données primaires proviennent essentiellement des agences d'exécution et des différents départements du projet. Enfin, le SSE organise des visites de réalisations et rencontres afin de vérifier les informations fournies par les agences d'exécution.

Cependant, la collecte des données sur la satisfaction des bénéficiaires et celles concernant le marché de l'emploi sera réalisée par voie d'enquête. Elle nécessitera l'élaboration de questionnaires d'enquête et la constitution d'un échantillon.

Au niveau régional, les acteurs sont les Conseils Régionaux, les structures déconcentrées des agences d'exécution et les opérateurs. Ils participent indirectement à l'alimentation du système à partir des activités qu'ils gèrent.

Au niveau Cercle, en l'absence des structures techniques et les agences d'exécution, le Conseil de Cercle joue le rôle de centre de transit des dossiers des jeunes et est un relai qui participe à l'alimentation du système. Enfin au niveau communal, les communes ont un rôle à jouer dans l'alimentation du système au niveau de certains volets.

Les trois (03) niveaux d'échelles (régionale, cercle et communale) travaillant sous le couvert des agences d'exécution et directions techniques fournissent à ces dernières les informations primaires qui vont être ensuite, traitées, analysées et consolidées avant leur transmission à l'UCP pour l'alimentation du système de suivi-évaluation.

En termes d'outils, le suivi technique et financier est effectué à l'aide de trois (03) logiciels de gestion : (i) Tom2Monitoring pour le suivi-évaluation général ; (ii) Tom2Pro pour la gestion financière et (iii) Tom2Marché pour la passation des marchés.

1.1.4. État des passations de marchés

Dans le cadre de l'exécution du projet, les principaux marchés passés pour les années 2019, 2018, 2017 et sont les suivants :

Au titre de 2019 :

- Marché N°047 CPMP-MJECCE-PROCEJ/19 relatif à l'évaluation des centres de formation professionnelle et ateliers des écoles privées agréées par le Ministère en charge de la formation professionnelle, passé par le mode de qualifications des Consultants (QC), pour un montant total de 52 974 000 F CFA TTC et un délai d'exécution de 45 jours. Le financement est pris en charge sur le DON H971-ML et Crédit : 5513-MLI (IDA-Banque Mondiale).

Au titre de 2018 :

- Marché N°127 CPMP-MEFP-PROCEJ-18 relatif à la formation de 204 jeunes non scolarisés et déscolarisés dans le cercle d'Ansongo dans le cadre de la mise en œuvre du Programme Décentralisé de courte durée du PROCEJ, passé par le mode de qualifications des Consultants (QC), pour un montant de 64 850 923 F CFA TTC et un délai d'exécution de 45 jours. Le financement est pris en charge sur le DON H971-ML (IDA) ;
- Marché N°126 CPMP-MEFP-PROCEJ-18 relatif à la formation de 275 jeunes non scolarisés et déscolarisés dans le cercle de Bourem dans le cadre de la mise en œuvre du Programme Décentralisé de courte durée du PROCEJ, passé par le mode de qualifications des Consultants (QC), pour un montant de 69 825 394 F CFA TTC et un

délai d'exécution de 45 jours. Le financement est pris en charge sur le DON H971-ML (IDA) ;

- Marché N°011 PROCEJ-18 relatif aux services de consultant pour l'audit financier et comptable devant couvrir les exercices 2018, 2019 et 2020 du PROCEJ, passé par le mode de Sélection Fondée sur la Qualité et le Coût, pour un montant de 11 175 694 F CFA TTC et un délai d'exécution de 30 jours par exercice. Le financement est pris en charge sur le DON H971-ML (IDA).

Au titre de 2017 :

- Marché N°00782 DGMP-DSP 2017 relatif aux travaux de réhabilitation de l'Institut de Formation Professionnelle de Ségou, passé par Appel d'Offres National, pour un montant de 232 214 875 F CFA TTC et un délai de livraison de 5 mois. Le financement est pris en charge sur le Crédit/DON N°5513-ML/H971-ML (IDA) ;
- Marché N°00795 DGMP-DSP 2017 relatif aux travaux de réhabilitation, réaménagement du Bloc C et la création de bloc sanitaire au niveau de l'IFSAB pour le lot 1, passé par Appel d'Offres National, pour un montant de 196 101 421 F CFA TTC et un délai de livraison de 4 mois. Le financement est pris en charge sur le Crédit/DON N°5513-ML/H971-ML (IDA) ;
- Marché N°00781 DGMP-DSP 2017 relatif aux travaux de réhabilitation, réaménagement du Bloc B et de la salle informatique au niveau de l'IFSAB pour le lot 2, passé par Appel d'Offres National, pour un montant de 102 291 554 F CFA TTC et un délai de livraison de 6 mois. Le financement est pris en charge sur le Crédit/DON N°5513-ML/H971-ML (IDA) ;
- Marché N°00605 DGMP-DSP 2017 relatif à l'acquisition des équipements pédagogiques pour le compte de l'Institut de Formation Professionnelle de Kalaban-Coro pour le lot 4, passé par Appel d'Offres National, pour un montant de 979 712 206 F CFA TTC et un délai de livraison de 8 semaines. Le financement est pris en charge sur le Crédit/DON N°5513-ML/H971-ML (IDA) ;
- Marché N°00109 DGMP-DSP 2017 relatif à la fourniture de trois (03) véhicules minibus pour le compte de l'IFP de Bankass, l'IFP de Kalaban Coro et du CFP de Bougouni, passé par Appel d'Offres National, pour un montant de 125 059 680 F CFA TTC et un délai de livraison de 8 semaines. Le financement est pris en charge sur le DON N°H971-ML (IDA).

Au titre de 2016 :

- Marché N°0218 DGMP-DSP 2016 relatif au recrutement d'un cabinet privé chargé de l'organisation de concours de plans et la gestion d'un fonds à coût partagé dans le cadre de la composante 2 du Projet « Création d'emploi par le secteur privé au Mali », passé par le mode Sélection Fondée sur la Qualité (SFQ), pour un montant de 1 045 526 287,27 F CFA TTC et un délai d'exécution de 3 ans. Le financement est pris en charge sur le DON H971-ML et le Crédit N°5513 ML (IDA) ;

- Marché N°00954 DGMP-DSP 2016 relatif à la fourniture des Kits Bâtiment (Lot 4) dans le cadre du programme de formation décentralisé de court terme, passé par Appel d'Offres National, pour un montant de 209 291 054 F CFA TTC et un délai de livraison de 2 semaines. Le financement est pris en charge sur le DON N° H971-ML (IDA) ;
- Marché N°00950 DGMP-DSP 2016 relatif à la fourniture des Kits agroalimentaires (Lot 1) dans le cadre du programme de formation décentralisé de court terme, passé par Appel d'Offres National, pour un montant de 124 980 762 F CFA TTC et un délai de livraison de 8 semaines. Le financement est pris en charge sur le DON N° H971-ML (IDA).

1.2 Visite des réalisations physique

La visite des réalisations a porté essentiellement sur les réalisations et appuis effectués par le projet dans la région de Ségou.

1.2.1. L'Institut de Formation Professionnelle (IFP) de Ségou

Dans le cadre des activités menées par le PROCEJ, l'IFP a bénéficié de la construction de nouveaux ateliers et de laboratoires, la réhabilitation et le redimensionnement des anciens ateliers, l'acquisition d'un groupe électrogène et d'un bus pour le déplacement des apprenants et l'élaboration de nouveaux programmes.

Concernant les ateliers construits, il s'agit des (i) atelier transformation de lait et produit laitiers ; (ii) atelier transformation de céréale et légumineuse ; (iii) atelier transformation des fruits et légumes/miel ; (iv) atelier transformation de produit oléagineux : végétal et animal et (v) atelier de conserves et semi-conserves. Quant aux deux (02) laboratoires, il s'agit des laboratoires de biochimie et de microbiologie.

Parlant des anciens ateliers qui ont bénéficié des travaux de réhabilitation ou de redimensionnement, il s'agit de : (i) atelier de climatisation ; (ii) atelier de froid commercial ; (iii) atelier de froid industriel ; (iv) atelier d'électricité ; (v) atelier de buanderie ; (vi) atelier d'électrotechnique ; (vii) atelier d'électropneumatique ; (viii) atelier d'entretien et de réparation de matériel agroalimentaire ; (ix) atelier de soudure et (x) atelier de mécanique.

1.2.2 Ecole Secondaire Agropastorale (ESAP) de Ségou

Dans le cadre de la réalisation des conventions avec les établissements bénéficiaires du fond compétitif PROCEJ, l'ESAP de Ségou a bénéficié des appuis ci-après :

- les matériels roulants : un minibus Toyota de 30 places et une moto tricycle de 05 tonnes ;
- les matériels informatiques et bureautiques (entre autres, 18 ordinateurs de bureau, 02 ordinateurs de travail, des appareils photo numériques, des chaises visiteur, des tables d'ordinateur) ;
- les équipements de laboratoire de parasitologie, d'anatomie, de clinique vétérinaire: 8 microscopes, 01 incinérateur, 01 centrifugeuse hématocrite, 04 trousse de chirurgie,

08 thermomètres digital, 01 sonde œsophagienne pour bovin adulte et ovin caprin, 04 manches de bistouri, 08 stéthoscopes, etc. ;

- les équipements pour la ferme d'application : 01 broyeur-mélangeur d'une tonne d'aliments/heure, 01 hacheuse de paille, 01 tank à lait 40 L et 20 L, etc. ;
- les équipements d'insémination artificielle : 03 cryo container 14 litres (réservoir d'Azote GT14/6) et 03 cryo container 35 litres (réservoir d'Azote GT35), 08 containers d'azote liquide YDS-3, 04 unités de dégel, 12 caisses d'inséminateur, 300 azote liquide, 01 box d'insémination artificielle ;
- les équipements d'aviculture : 08 incubateurs d'œuf, 06 batteries solaires, 04 pulvérisateurs, 38 mangeoires poussin, 75 mangeoires adultes volaille, etc. ;
- les équipements d'apiculture : 08 ruches, 16 combinaisons apiculteur, 08 enfumoirs, 08 ruches, etc. ;
- les travaux d'aménagement : un forage solaire équipé de château d'eau et le bloc de laboratoire de microbiologie parasitologie et anatomie ;
- les voyages d'études : 04 voyages d'études (Maroc, Tunisie, Bénin, Canada).

1.2.2 Institut Agropastorale Sory Dembelé de San

L'appui du PROCEJ à l'Institut Agropastorale Sory Dembelé de San dans le cadre de la mise en œuvre des conventions avec les neuf (09) établissements bénéficiaires du fond compétitif du PROCEJ a consisté d'une part, à la modernisation de l'administration de l'Institut et d'autre part, à l'équipement de l'Institut en matériels.

Sur le plan de la modernisation de l'administration, l'Institut a bénéficié d'ordinateurs, de tables d'ordinateur, les chaises visiteur, les armoires, les frigos, une fontaine pour les élèves, les climatiseurs, les imprimantes, des photocopieuses et de l'encre.

Sur le plan de la formation, l'Institut a bénéficié de deux (02) voyages d'études dans le cadre d'un partenariat et d'échanges d'expériences au Bénin et au Maroc.

En termes d'équipements et de matériels, il s'agit des équipements agricoles (un tracteur, les charrues, les batteuses de riz et les motoculteurs), les matériels roulants (un minibus, deux motos-tricycle), les petits matériels pour l'embouche et la pisciculture, un forage solaire équipé de château d'eau.

2.2 Les constats

À la suite des différents entretiens, notamment avec les responsables des établissements bénéficiaires du PROCEJ, de la visite de terrain, de l'analyse des documents mis à la disposition de l'équipe de la mission, les différents constats se dégagent :

- la diversification des filières de formation au niveau des établissements visités ;
- le renforcement de la qualité de la formation dispensée et des prestations des établissements visités ;
- la complexité du projet dans son montage institutionnel ;

- le faible taux d'exécution des activités programmées pendant les trois dernières années, au regard des différents taux de réalisation des activités pour les années 2017, 2018 et 2019;
- le retard dans la réalisation de certaines activités prévues dans le cadre des appuis en direction des établissements scolaires visités (le retard dans la réalisation des travaux de redimensionnement des ateliers, l'installation des équipements et leur opérationnalisation, la formation des formateurs au niveau de l'IFP de Ségou, etc.) ;

Au regard de certains constats, notamment le faible taux d'exécution des activités programmées pendant les années 2017, 2018 et 2019 et le retard dans la réalisation de certaines activités dans les établissements bénéficiaires, des dispositions utiles doivent être prises par l'UCP et l'ensemble des structures techniques partenaires, pour diligenter la réalisation de ces activités dans un bref délai. Enfin, il s'agit pour l'UCP de veiller sur la qualité des travaux effectués et accélérer la mise en place et l'opérationnalisation des équipements prévus à l'IFP de Ségou.

B. RÉGION DE MOPTI

La région est concernée par le 7^{ème} Contrat-Plan État/ORM. Ce projet est mis en œuvre par la Direction Générale de l'Office Riz Mopti (ORM), basée à Sévaré.

1. 7^{ème} CONTRAT-PLAN ÉTAT/ORM

De façon globale, le Contrat-Plan État/ORM/Exploitants Agricoles a pour objet de définir les engagements de l'État, de l'Office Riz Mopti et des exploitants Agricoles dans le cadre d'un programme consensuel de développement triennal. Ainsi, le présent Contrat-Plan, 7^{ème} du genre, a pour objectifs l'exécution des missions de service public ci-dessous :

- Sécuriser la production du riz à travers la mise en valeur des aménagements hydroagricoles de petits et moyens périmètres irrigués en maîtrise totale et des casiers en submersion contrôlée ;
- Augmenter le revenu des exploitants et améliorer le cadre et les conditions de vie des ménages Agricoles par l'accroissement de la productivité et la compétitivité et la valorisation des productions Agricoles ;
- Désenclaver les zones de production et développer les infrastructures communautaires pour plus de fluidité des échanges commerciaux et de l'approvisionnement des marchés Agricoles ;
- Renforcer les capacités professionnelles du conseil et de la vulgarisation Agricoles, des Organisations Professionnelles Agricoles et des exploitants Agricoles ;
- Développer les activités d'autonomisation de la femme rurale, d'emploi durable et d'autopromotion des jeunes ruraux ;
- Protéger l'environnement par l'intégration de la biodiversité à la gestion durable des écosystèmes et des ressources naturelles ;
- Développer des activités d'atténuation, d'adaptation et de résilience aux effets néfastes du changement climatique ;
- Assurer une utilisation et une exploitation rationnelles des terres et des eaux pour une meilleure sécurisation du foncier et des exploitations Agricoles ;
- Appuyer les communes urbaines et rurales dans l'élaboration, l'exécution et l'évaluation des programmes de développement rural et agricole ;
- Instaurer un cadre fécond de concertation, de dialogue, d'échange et de communication entre le conseil et la profession Agricoles ;
- Moderniser la Direction Générale de l'ORM à travers la formation professionnelle Agricole et les nouvelles technologies de l'information et de la communication Agricoles.

Il s'étend sur trois (3) ans et couvre la période 2016-2018.

1.1. Séance de travail tenue dans le cadre de la mission

Pour les besoins de la mission, il a été tenu une séance de travail avec la Direction de l'ORM. Cette séance de travail avait pour objectif d'expliquer les objectifs de la mission, de passer en revue les réalisations des engagements consignés dans le 7^{ème} Contrat-Plan et des difficultés rencontrées.

De cette séance de travail, il ressort que l'ORM intervient au niveau de trois (03) cercles de la région de Mopti (Djenné, Mopti et Teninkou) et un total de 23 communes. Le 7^{ème} Contrat-Plan, couvrant les années 2016, 2017 et 2018, a été cosigné en avril 2015 par les trois parties (Etat-ORM-Exploitants Agricoles).

Pour la mise en œuvre du Contrat-Plan, l'État s'est engagé à mobiliser sur la période, des ressources financières à hauteur de **1,736 milliards de F CFA** pour la réalisation des missions de service public assignées à l'ORM.

1.1.1. État d'exécution des réalisations physiques

Les principales réalisations physiques du 7^{ème} Contrat-Plan sont consignées dans le tableau ci-après :

SPÉCIFICATION/DÉSIGNATION	UNITÉ	NIVEAU CIBLE (2016+2017+2018)	SUIVI EXÉCUTION PHYSIQUE		
			RÉALISATIONS		
			CUMUL AU 31/12/2018	ANNÉE 2018	Taux (%)
Études de périmètre irrigué	Ha	2420	250	250	10,33
Aménagement de périmètre	Ha	300	0	0	0
Réhabilitation et entretien de digues	Mètre	202 450	61 200	11 950	30,22
Curage des canaux	Mètre	237 590	94 219,3 5	17 564,35	39,65
Entretien et réhabilitation bâtiments et magasins (Constr/Equip de salles d'alphabet de latrines)	Nombre	26	5	0	19,23
Entretien des ouvrages	Nombre	5	32	0	640

Source : Fiche de Suivi du 7^{ème} Contrat Plan

Il ressort de l'analyse que les réalisations prévues dans le cadre des engagements du 7^{ème} Contrat-Plan n'ont pas été atteintes, excepté l'entretien des ouvrages. Concernant chacune des autres activités, le taux de réalisation est inférieur à 40% sur la période du Contrat-Plan.

1.1.2. Situation financière du Contrat-Plan

Au titre des engagements financiers de l'État, le montant du Contrat-Plan sur la période est évalué à **1 736 741 000 F CFA**, sur lequel il a été notifié à l'ORM respectivement **270 000 000 FCFA**, **270 000 000 FCFA** et **432 500 000 F CFA** en 2016, 2017 et 2018.

La situation d'exécution financière du Contrat-Plan au 31/12/2018 se présente comme suit :

*Situation d'exécution financière détaillée du Contrat-Plan
(en milieu de F CFA)*

Sources de financement	Montant du Contrat-Plan	Crédits notifiés			Cumul décaissements 31/12/2018	Taux de décaissement (en %)
		2016	2017	2018		
Financement intérieur : A. Budget National : - Équipement -investissement -PPTE : B. Autofinancement : C. <i>Autres :(Populations/Collectivités)</i>	1 736,741	270	270	432,5	972,5	56
Total financement intérieur	1 736,741	270	270	432,5	972,5	56
Financement extérieur : -Bailleur n°1 -Bailleur n°2						
Total financement extérieur	0	0	0		0	0
Total des financements	1 736,741	270	270	432,5	972,5	56

Source : Fiche de Suivi du 7^{ème} Contrat Plan

Au total, sur la période, il a été notifié à l'ORM dans le cadre de la mise œuvre du Contrat-Plan un montant total de **972 500 000 F CFA**. Ce montant a été entièrement décaissé, soit un taux de décaissement de **100%**. Par contre, comparé à l'engagement financier consigné dans le Contrat-Plan, le taux de décaissement est d'environ **56%**. En effet, sur la période du Contrat-Plan, un gap de **764 241 000 F CFA** se dégage sur l'engagement financier de l'État.

1.1.3. Système de Suivi-évaluation

Le suivi et l'évaluation du Contrat Plan sont assurés par un Comité de Suivi chargé de suivre et d'évaluer la réalisation du Contrat Plan. Ce Comité, mis en place par le Gouvernement, a la charge de formuler toutes suggestions et recommandations relatives aux modalités de mise en œuvre du contrat plan. Il est composé de dix (10) membres dont le mode de fonctionnement et la nomination des membres sont déterminés par un arrêté du Ministre de l'Économie et des Finances.

Les sièges au sein du comité de suivi sont repartis ainsi qu'il suit :

- un représentant du Ministre de l'Économie et des Finances (Président) ;
- un représentant du Ministre du Développement Rural (Membre) ;
- un représentant du Ministre de l'Education Nationale (Membre) ;
- un représentant du Ministre de l'Administration Territoriale et de la Décentralisation (Membre) ;
- un représentant du Ministre de la Santé et de l'Hygiène Publique (Membre) ;
- le Directeur Général de l'Office Riz Mopti (Membre) ;
- un représentant des travailleurs de l'Office Riz Mopti (Membre) ;
- trois représentants des exploitants Agricoles (Membres).

Outre le Comité de suivi, des missions de suivi sont organisées périodiquement par la Direction Nationale de la Planification du Développement (DNPD) pour faire le point de

l'état d'exécution physique et financière du Contrat-Plan, mais aussi de discuter avec la Direction de l'ORM sur les difficultés entravant la mise en œuvre dudit Contrat-Plan.

1.1.4. État des passations de marchés

Pour la mise en œuvre du Contrat-Plan, les marchés passés sont relatifs aux travaux et aux études.

Au titre de 2018 :

- marché **N°055/DRMP-DSP-Mopti 2018**, passé par Appel d'Offres ouvert N°002-18/MA-ORM du 12/03/2018 suivant le décret N°2015-0604 P-RM, du 25 septembre 2015 portant Code des Marchés Publics et des Délégations de Service Public, relatif aux travaux de curage de canaux dans les casiers rizicoles de l'Office Riz Mopti (Lot N°1) pour un montant de 133 601 500 F CFA TTC et un délai d'exécution de 80 jours ;
- marché **N°056/DRMP-DSP-Mopti 2018**, passé par Appel d'Offres ouvert N°001-18/MA-ORM du 12/03/2018 suivant le décret N°2015-0604 P-RM, du 25 septembre 2015 portant Code des Marchés Publics et des Délégations de Service Public, relatif aux travaux de réhabilitation et d'entretien de Dignes dans les casiers rizicoles de l'Office Riz Mopti (Lot N°2) pour un montant de 71 643 128 F CFA TTC et un délai d'exécution de 60 jours ;
- marché **N°057/DRMP-DSP-Mopti 2018**, passé par demande de renseignements et de prix à compétition ouverte N° 003-18/MA-ORM du 07/06/2018 suivant le décret N°2015-0604 P-RM du 25 septembre 2015 portant Code des Marchés Publics et des Délégations de Service Public, relatif aux travaux de curage complémentaire de canaux dans le casier rizicole de Soufroulaye-Diaby en zone Office Riz Mopti pour un montant de 18 569 789 F CFA TTC et un délai d'exécution de 30 jours ;
- marché **N°046/DRMP-DSP-Mopti 2018**, passé par Appel d'Offres ouvert N°002-18/MA-ORM du 12/03/2018 suivant le décret N°2015-0604 P-RM, du 25 septembre 2015 portant Code des Marchés Publics et des Délégations de Service Public, relatif aux travaux de curage de canaux dans les casiers rizicoles de l'Office Riz Mopti (Lot N°3) pour un montant de 39 344 150 F CFA TTC et un délai d'exécution de 60 jours ;
- marché **N°045/DRMP-DSP-Mopti 2018**, passé par Appel d'Offres ouvert N°002-18/MA-ORM du 12/03/2018 suivant le décret N°2015-0604 P-RM, du 25 septembre 2015 portant Code des Marchés Publics et des Délégations de Service Public, relatif aux travaux de curage de canaux dans les casiers rizicoles de l'Office Riz Mopti (Lot N°2) pour un montant de 31 944 016 F CFA TTC et un délai d'exécution de 60 jours ;
- contrat **N°081/ DRMP-DSP-Mopti 2018**, relatif aux études techniques, socio-économiques et environnementales d'aménagement du périmètre irrigué villageois dans la plaine de Togobere pour 250 hectares, dans la commune rurale de Fakala,

cercle de Djenné pour un montant de 99 250 000 F CFA TTC et un délai d'exécution de 03 mois ;

Au titre de 2017 :

- marché **N°004/DRMP-DSP-Mopti 2017**, passé par Appel d'Offres ouvert N°002-2016/MA-ORM du 15/12/2016 suivant la procédure du Décret N°2015-0604 P-RM, du 25 septembre 2015 portant Code des Marchés Publics et des Délégations de Service Public, relatif aux travaux de réalisations de trois (03) salles d'alphabétisation équipées et de trois (03) latrines à Soufroulaye Diaby et Deguena en zone Office Riz Mopti pour un montant de 38 986 399 F CFA TTC et un délai d'exécution de 60 jours ;
- marché **N°005/DRMP-DSP-Mopti 2017**, passé par Appel d'Offres ouvert N°001-16/MA-ORM du 21/12/2016 suivant le décret N°2015-0604 P-RM, du 25 septembre 2015 portant Code des Marchés Publics et des Délégations de Service Public, relatif aux travaux de réhabilitation et d'entretien de digues dans les casiers rizicoles de l'Office Riz Mopti pour un montant de 109 899 300 F CFA TTC et un délai d'exécution de 60 jours ;
- marché **N°006/DRMP-DSP-Mopti 2017**, passé par Appel d'Offres ouvert N°003-16/MA-ORM du 15/12/2016 suivant le décret N°2015-0604 P-RM, du 25 septembre 2015 portant Code des Marchés Publics et des Délégations de Service Public, relatif aux travaux de curage de canaux dans les casiers rizicoles de l'Office Riz Mopti pour un montant de 115 780 000 F CFA TTC et un délai d'exécution de 60 jours ;
- contrat N°000309/17/MA-ORM relatif à la fourniture et pose d'échelles de crue dans les casiers de l'Office Riz Mopti pour un montant de 5 276 960 F CFA TTC et un délai d'exécution de 30 jours.

1.2 Visite de quelques réalisations de l'ORM

La visite s'est concentrée principalement sur la zone de Soufroulaye et a été réalisée en compagnie du Directeur Général de l'Office Riz Mopti et certains cadres de ladite Direction. Elle a porté sur les réalisations suivantes :

- ❖ **La digue de Soufroulaye-Diaby** : les travaux ont porté sur la réhabilitation et l'entretien de ladite digue. Les travaux ont été réalisés en 2018 ;
- ❖ **Le canal d'amenée** : les travaux ont porté sur le curage du canal d'irrigation (canal d'amenée) des casiers en submersion contrôlée de Soufroulaye. Ils ont été réalisés en 2018 et 2019.
- ❖ **Les salles d'alphabétisation** : il s'agit des salles d'alphabétisation équipées de latrines, construites à Soufroulaye et Diaby. Ces salles servent d'apprentissage pour les femmes et de salle de classe pour les enfants desdites zones. Elles ont été réalisées en 2017.
- **L'ouvrage de prise de Tongorogo** : Les travaux, réalisés en 2019, ont porté sur la réhabilitation de l'ouvrage.

Par ailleurs, la mission a profité de cette visite de terrain pour s'entretenir avec certains membres du comité de gestion du casier de Soufroulaye, l'animatrice du Centre de Soufroulaye et certains apprenants.

De cet entretien, la mission a noté que la réalisation des travaux de construction de la salle d'alphabétisation et du curage du canal a été hautement appréciée par le village de Soufroulaye, bénéficiaire de ces infrastructures.

Dans son intervention, le Président du Comité de gestion a signalé que les travaux de curage réalisés sont à la hauteur des attentes du village de par la qualité des travaux réalisés. Aussi, il a souligné l'implication active du village à travers le comité, dans le choix et la conception des infrastructures réalisées.

Quant à l'animatrice du Centre, elle a témoigné de l'importance de la salle dans la formation et l'apprentissage des jeunes filles et des femmes non scolarisées de Soufroulaye. En effet, selon ces mots, le centre améliore les chances d'alphabétisation des femmes et les offre des opportunités d'apprentissage notamment pour celles qui n'ont pas accès à l'éducation.

2.3 Les constats

À la suite des entretiens, des visites de terrain et de l'analyse des documents mis à la disposition de l'équipe de la mission, les principaux constats se dégagent :

- le faible niveau de réalisation des activités prévues dans le 7^{ème} Contrat-Plan ;
- un gap d'un montant de **764 241 000 F CFA** sur l'engagement financier de l'État sur la période du Contrat-Plan ;
- la nécessité d'aller vers des grands aménagements hydroagricoles au regard du potentiel disponible de la zone ORM et la reconversion des casiers rizicoles en maîtrise totale de l'eau. Pour ce faire, il importe en plus du Contrat-Plan de réaliser des études de faisabilité pour les projets d'aménagement hydroagricole de certaines zones et dont les requêtes de financement pourront être soumises aux Partenaires Techniques et Financiers (PTF) intervenant dans le secteur Agricole.

Concernant le gap de l'engagement financier de l'Etat dans le cadre du 7^{ème} Contrat-Plan, des dispositions doivent être prises par l'Etat à travers le Ministère de l'Économie et des Finances, afin de tenir compte des nouveaux engagements financiers pris dans le cadre du 8^{ème} Contrat-Plan signé pour la période 2020-2022. Cela, pour permettre à l'ORM d'atteindre ses objectifs dans le cadre de ses engagements pour la mise en œuvre du Contrat-Plan.

C. RÉGION DE SIKASSO

La région de Sikasso est concernée par le projet de Construction de la Bretelle Katélé (RN7) - Kadiolo-Zégoua (32,5 km) et Aménagement de 4 Km de voiries urbaines dans la localité de Kadiolo dont le Maître d’Ouvrage est le Ministère des Infrastructures et de l’Équipement.

1. TRAVAUX DE CONSTRUCTION ET DE BITUMAGE DE LA BRETELLE KATELE (RN7)-KADIOLO-ZEGOUA (32,5 km) ET AMÉNAGEMENT DE 4 KM DE VOIRIES URBAINES DANS LA LOCALITÉ DE KADIOLO

Le Gouvernement du Mali a accordé une attention particulière à l’aménagement et au développement des infrastructures de transport en vue d’assurer le désenclavement intérieur et extérieur du pays. À cet effet, des efforts sont faits dans l’aménagement des voies de raccordement des agglomérations rurales importantes au réseau routier principal, de voiries urbaines, notamment dans les villes secondaires et de route en terre de desserte des zones à très forte productivité agricole. Ceci, dans le but de relier certaines localités importantes du pays, distantes d’une dizaine de kilomètres seulement du réseau routier principal et surtout un souci de développement de proximité et d’infrastructures routières urbaines adéquates. La réalisation des travaux de construction et de bitumage de la bretelle Katélé (RN7) -Kadiolo-Zégoua (32,5 km) s’inscrit dans ce cadre.

La bretelle Katélé (RN7) -Kadiolo-Zégoua constitue le raccordement du cercle de Kadiolo à la Route Nationale N°7 au niveau des localités de Katélé et Zégoua. Elle s’étend sur une longueur de 32,5 Km et permet de desservir des villages de Dialakorosso, Tiébédougou, Pourou, Zékondoudou, Nianasso, Dogbédougou et de Sokourani.

L’objectif général du projet est de contribuer de manière efficace à la politique de croissance et de réduction de la pauvreté du Mali, notamment le désenclavement des niches de développement et l’amélioration de la mobilité urbaine.

Les objectifs spécifiques sont les suivants :

- Désenclaver le Cercle de Kadiolo ;
- Améliorer les voiries dans la ville de Kadiolo ;
- Réduire les coûts de transport et la réduction des charges d’entretien routier ;
- Améliorer la sécurité routière, le cadre de vie des populations riveraines et le confort des usagers ;
- Diminuer le temps de parcours.

1.1. Les Séances de travail

Dans le cadre du suivi du projet, la mission a tenu deux séances de travail, toutes à la Direction Régionale des Routes de Sikasso. La première avec le Directeur Régional et la seconde avec le chef de projet des travaux de construction et de bitumage de la bretelle Katélé (RN7)-Kadiolo-Zégoua (32,5 km).

De ces deux rencontres, il ressort que ledit projet fait partie des projets prioritaires du département des Infrastructures et de l’Équipement. Pour la réalisation du projet, le Ministère des Infrastructures et de l’Équipement a signé avec l’Agence d’Exécution des Travaux d’Intérêt Public pour l’Emploi (AGETIPE-Mali) la convention N°007/2015/IP le 20

novembre 2017 pour une durée de 30 mois pour la Maîtrise d’Ouvrage Déléguée. Le financement des travaux est assuré à hauteur de 100% par le Budget National.

Les travaux sont répartis en deux (02) lots :

- lot 1 : travaux de construction et de bitumage de la bretelle Katélé (RN7)-Kadiolo-Zégoua (32,5 km) pour un délai d’exécution de 15 mois ;
- lot 2 : travaux d’aménagement de 4 km de voiries urbaines dans la ville de Kadiolo pour un délai d’exécution de 12 mois.

Les aménagements prévus dans le cadre des voiries urbaines de Kadiolo porteront sur :

- Axe 1 : Marché-Sortie vers Fourou (1,630 Km) ;
- Axe 2 : Grande mosquée-Mairie-Bureaux du cercle de Kadiolo (0,815 Km) ;
- Axe 3 : Place Monument des Martyrs-Nouveau CSCOM (0,795 Km) ;
- Axe 4 : Maison blanche-Axe 1 sortie vers Fourou (0,675 Km) ;
- La réalisation de l’éclairage public sur l’ensemble des quatre (04) axes ;
- La construction et l’équipement d’infrastructures socio-éducatives et sanitaires.

Les caractéristiques techniques des voies sont les suivantes :

- Largeur de la chaussée : 7,50 m ;
- Largeur bandes cyclables : 2x2,50 (traversée de Kadiolo) ;
- Largeur accotements : 2x1,50 m.

Démarrés le 1^{er} janvier 2018 pour les deux lots, les travaux sont à l’arrêt à cause de certains problèmes techniques. En effet, le 15 août 2019, le Groupement d’Entreprises attributaires des marchés a transmis au Maître d’Ouvrage Délégué une lettre d’information de l’arrêt des travaux à compter du 16 août 2019 pour diverses raisons, notamment la non-signature des avenants aux contrats à la fin des délais contractuels par le Maître d’Ouvrage Délégué et le retard dans le paiement de leur mandat. Cependant, c’est le 11 septembre 2019 que les travaux ont été suspendus à travers un PV de situation contradictoire en présence des différentes parties.

Les fins des délais d’exécution pour le lot 1 et le lot 2 étaient prévues respectivement pour le 30 septembre 2019 et le 31 mai 2019.

1.1.1. État d’avancement des travaux

L’état d’avancement des travaux se présente comme suit :

- Lot 01 : 52% d’exécution pour un délai consommé de 92,95% ;
- Lot 02 : 43,95% d’exécution pour un délai consommé de 100%.

A fin des délais contractuels initiaux, six (06) mois et cinq (05) mois supplémentaires ont été accordés respectivement aux marchés du lot 01 et du lot 02.

1.1.2. Situation financière

À la suite d’Appel d’Offres Ouvert et d’une consultation restreinte pour l’attribution des marchés, le montant total de la Convention est passé de **24 119 204 971 F CFA** (montant

prévisionnel) à **23 415 759 383 F CFA** (montant attribution des marchés). Il est réparti comme suit :

- Travaux du Lot 01 : **18 981 924 152 F CFA** ;
- Travaux du lot 02 : **2 777 998 421 F CFA** ;
- Études et Contrôle : **755 230 680 F CFA** ;
- Honoraires AGETIPE : **900 606 130 F CFA**.

La situation des paiements à la date du 31/12/2019 est consignée dans le tableau ci-dessous :

*Situation des paiements des différents contrats
(en F CFA)*

Désignation	Montant des contrats	Paiements effectués	Taux de paiement (%)	Décomptes en instance	Soldes sur les contrats
<i>Études et Contrôle</i>	755 230 680	747 329 203	99,0	-	7 901 477
<i>Travaux : Lot 1</i>	18 981 924 152	2 266 601 161	11,9	816 224 814	16 715 322 991
<i>Travaux : Lot 2</i>	2 777 998 421	478 978 387	17,2	320 884 908	2 299 020 304
<i>Honoraires</i>	900 606 130	143 819 992	16,0		756 786 138
Total Général	23 415 759 383	3 636 728 743	15,5	1 137 129 727	19 779 030 640

Source : AGETIPE-Mali, Rapport d'exécution du 4^{ème} Trimestre du Projet

Il ressort de l'analyse des données du tableau que le taux de paiement global de la Convention est de **15,5%**. Quant aux décomptes en instance de paiement, ils s'élèvent à **1 137 129 727 F CFA**.

Il est à noter qu'à la date du 31/12/2019, le montant des mandats émis au Trésor au titre de la convention s'élève à **9 455 750 000 F CFA**, sur lequel **3 636 728 743 F CFA** ont été effectivement payés.

1.1.3. Système de Suivi-évaluation

Pour le suivi et le contrôle des travaux sur le chantier, le bureau CIRA-SA a été recruté. Ledit bureau a pour entre autres tâches :

- l'approbation des plans d'exécution proposés par l'entreprise ;
- la vérification de la conformité des travaux exécutés par rapport aux plans d'exécution ;
- l'établissement des fiches de contrôle qualité ;
- le suivi de la tenue du journal de chantier et des réunions de chantier.

Pour les besoins de sa mission, le bureau comprend un chef de mission et des ingénieurs (ingénieurs géotechniciens, ingénieurs ouvrage d'art, topographes, environnementalistes, des techniciens surveillants, etc.).

En plus du bureau de contrôle, les travaux sont suivis par les deux Chefs de Projet représentant respectivement le Maître d'Ouvrage et le Maître d'Ouvrage Délégué. Les réunions périodiques sont organisées avec les différentes parties prenantes du projet (le Maître

d'Ouvrage, le Maître d'Ouvrage Délégué, le Bureau de Contrôle et le groupement d'Entreprises). Lesdites réunions sont sanctionnées par des Procès-verbaux (PV) de réunions.

Enfin, des missions de suivi sont effectuées par la Direction Nationale de la Planification du Développement (DNPd) dans le cadre du suivi physique et financier des projets et programmes.

1.1.4. État de passation des marchés

Les présents travaux sont réalisés dans le cadre de la Convention de Maîtrise d'Ouvrage Déléguée N°007/2017/IP entre le Ministère des Infrastructures et de l'Équipement et l'AGETIPE-Mali.

Pour le contrôle et la surveillance des travaux, à la suite d'une consultation restreinte, l'AGETIPE-Mali a signé le contrat **S1-IV01-2208-0101/17** avec le bureau CIRA SA le 23 novembre 2017 pour un montant de **755 230 680 F CFA** et un délai d'exécution de 17 mois. L'ordre de service de démarrage des prestations lui a été notifié à compter du 1^{er} décembre 2017.

Concernant les travaux, à la suite d'un Appel d'offres ouvert, le groupement d'entreprises ECGF/EMCM a été retenu attributaire des marchés pour les montants suivants :

- **18 981 924 152 F CFA** pour le lot 01 : Travaux de la bretelle Katélé (RN7)-Kadiolo-Zégoua (32,5 km) et un délai d'exécution de 15 mois et ;
- **2 777 998 421 F CFA** pour le lot 02 : Travaux d'aménagement de 4 km de voiries urbaines dans la localité de Kadiolo et un délai d'exécution de 12 mois.

Les marchés ont été signés le 28 novembre 2017 et les démarrages notifiés le 1^{er} janvier 2018.

2.2 Visite de chantier

La visite guidée des travaux s'est déroulée en compagnie du Chef de projet, le chef de Subdivision des Routes de Sikasso. Elle a permis à la mission sur une distance d'environ 32 km a permis à la mission de s'enquérir de l'état du tronçon et des travaux réalisés.

Pendant la visite, la mission a pu constater l'arrêt des travaux, la démobilisation des matériels et de la majorité du personnel du groupement d'entreprises chargé de l'exécution des travaux.

Sur le lot 1, les travaux d'installation et de repli de chantier, les dégagements et préparation de terrain et les travaux de terrassement étaient achevés. Aussi, l'approvisionnement de la couche de la base en graveleux latéritique était faite du PK 0+000 au PK 9+075 au PK 11+950, du PK 25+450 au PK 26+600 et du PK 30+050 au PK 31+000. Quant aux travaux d'assainissement et les ouvrages, 19 dalots ont été construits et 9 restent à construire.

Sur le lot 2, on note qu'un total de 3 549 ml de caniveaux ont été construits. Pour les ouvrages, seul le corps du dalot situé au PK0+275 sur l'axe 1 a été construit et 1 086 dalles de traversée ont été préfabriquées.

Par ailleurs, la mission a profité de cette visite pour rendre une visite de courtoisie au Maire de la Commune de Kadiolo. Ce dernier a saisi l'opportunité pour saluer les efforts entrepris par le Groupement d'Entreprises pour la réalisation des travaux. Il est à noter que le

groupement est constitué de deux entreprises maliennes. Aussi, il a fait part à la mission, de l'attente de la population pour la reprise des travaux dans les meilleurs délais. Enfin, tout en remerciant l'équipe de la mission pour cette visite qui dénote l'intérêt accordé par les autorités pour la réalisation des travaux, le Maire a demandé à la mission d'être leur porte-parole auprès des autorités pour un redémarrage rapide des travaux.

2.4 Les constats

À la suite des différents entretiens, de la visite de chantier et de l'analyse des documents mis à la disposition de l'équipe de la mission, le principal constat qui se dégage est l'arrêt des travaux sur le chantier. À cet effet, des mesures urgentes doivent être prises par l'État pour un redémarrage rapide des travaux restants dans le délai imparti.

II. PRINCIPAUX ENSEIGNEMENTS TIRES DE LA MISSION

Les principaux enseignements tirés au terme de la présente mission se résument à :

- l'engouement exprimé par les services techniques, les P/P et les bénéficiaires pour la mission de suivi-évaluation, qui constitue pour ces derniers des motifs réels de satisfaction dans le cadre du suivi des investissements publics ;
- la nécessité d'impliquer davantage les autorités administratives régionales (les Gouvernorats) dans les missions de suivi-évaluation afin de renforcer leur appropriation et leur implication dans le suivi des projets de leur zone de représentation ;
- la pertinence des investissements réalisés et la place importante qu'ils occupent dans le développement socio-économique des zones bénéficiaires ;
- le retard dans l'exécution des grands projets et programmes : Pour les grands travaux d'infrastructures, de façon générale, ils connaissent des retards dans leur exécution. Ces retards s'ils sont expliqués par les entreprises par les difficultés de paiement de leurs mandats au niveau du Trésor, une mauvaise organisation et une faible capacité financière des entreprises pourraient aussi expliquer les différents retards constatés sur les chantiers. Aussi, les retards constatés dans la mise place des commissions de recensement, de délimitation et d'évaluation des réalisations à caractère immobilier situées dans l'emprise et les servitudes des travaux freinent l'exécution des travaux. Quant aux autres projets, les principaux problèmes sont liés aux processus de passation des marchés publics, notamment les lenteurs dans le processus de passation des marchés publics ;
- la qualité de certains travaux est moyennement satisfaisante conformément aux exigences des Clauses Techniques du marché ;
- l'insécurité régnant dans certaines zones d'intervention de certains projets rendant impossible la visite de terrain dans lesdites zones.

III. DIFFICULTÉS RENCONTRÉES, SUGGESTIONS, RECOMMANDATIONS ET PROPOSITIONS DE SOLUTIONS

N°	Difficultés/Problèmes Rencontrés	Causes	Mesures/Solutions proposées	Structures/Organismes responsables	Délai d'exécution
PROJET DE DÉVELOPPEMENT DES COMPÉTENCES ET EMPLOI DES JEUNES					
1	Faible niveau de réalisation des activités programmées par le projet	<ul style="list-style-type: none"> - Gestion complexe du projet (multiplicité des acteurs aux caractères et procédures très divers et sur lesquels l'UCP n'a aucun contrôle) - Non-respect des chronogrammes d'exécution des activités programmées par les structures techniques - Lenteurs dans le processus de passation des marchés. 	<ul style="list-style-type: none"> - Poursuivre l'apprentissage des équipes de la mise en œuvre du projet dans les domaines des procédures d'utilisation des fonds et de la planification des activités. - Amener les partenaires techniques de la mise en œuvre du projet à respecter leurs engagements dans la planification et l'exécution des activités. - Respecter les délais de réponse dans de cadre de la passation des marchés, conformément à la législation en vigueur 	<p>UCP-MEFP/Partenaires Techniques du Projet</p> <p>UCP-MEFP</p> <p>MEF/DGMP-DSP</p>	<p>Permanent</p> <p>Immédiat</p> <p>Immédiat</p>
7^{ème} CONTRAT-PLAN ETAT-ORM					
1	Insuffisance de résultats des objectifs fixés	Insuffisance de ressources financières allouées	Honorer les engagements financiers pris par l'État dans le cadre du Contrat-plan	Etat-MEF	Permanent
2	Insécurité régnant dans certaines zones d'intervention de l'ORM	<ul style="list-style-type: none"> - Absence des forces de sécurité - Existence des bandes armées 	Renforcer davantage les mesures sécuritaires dans les Zones à risques	État (Gouvernement)	Permanent
3	Aléas climatiques	Mauvaise répartition et arrêt précoce des pluies	Reconvertir les casiers en maîtrise totale de l'eau	Etat / ORM	Immédiat
4	Insécurité foncière	Absence de titre de Propriété / titre foncier pour l'ORM	Aider l'ORM à obtenir de titres fonciers dans ses zones d'intervention	Etat / ORM/ Exploitants agricole	Immédiat
5	Insuffisance de ressources Humaines	Faible recrutement d'agents qualifiés	Recruter et mettre à la disposition de l'ORM de nouveaux Agents qualifiés	DRH-MA/ORM	Permanent

6	Sous équipement des Exploitants agricoles	<ul style="list-style-type: none"> - Faible revenu des exploitants Agricoles ; - Insuffisance d'organisation des exploitants agricoles 	<ul style="list-style-type: none"> - Poursuivre la subvention de l'État ; - Renforcer l'Appui-Conseil pour l'organisation des producteurs 	État ORM / Exploitants Agricoles	Permanent
CONSTRUCTION BRETELLE KATELE-KADIOLO-ZEGOUA ET AMÉNAGEMENT VOIRIES URBAINES-KADIOLO					
1	Arrêt/Suspension des travaux par le Groupement d'Entreprises	<ul style="list-style-type: none"> - Non-signature des avenants aux contrats à la fin des délais contractuels - Retard dans le paiement des mandats émis au Trésor du groupement d'Entreprises 	<ul style="list-style-type: none"> - Poursuivre les discussions avec le Groupement d'Entreprises afin de procéder à la signature d'un avenant aux marchés pour le redémarrage des travaux - Diligenter l'exécution des travaux restants - Procéder aux paiements immédiats des mandats émis au Trésor du Groupement d'Entreprises 	<p>AGETIPE-MALI-MO- Groupement d'Entreprises</p> <p>Groupement d'Entreprises</p> <p>MEF-DNTCP-PGT</p>	<p>Immédiat</p> <p>Dès la reprise des travaux</p> <p>Immédiat</p>
2	Retard dans la mise en place et le démarrage des travaux de la commission de recensement, de délimitation et d'évaluation des réalisations et aménagement à caractère immobilier	<ul style="list-style-type: none"> - Non-obtention du Décret de déclaration d'utilité publique pour le projet - Non-signature de la décision nominative des membres de la commission de recensement par les autorités locales 	<ul style="list-style-type: none"> - Diligenter l'obtention du Décret de déclaration d'utilité publique pour le projet et les opérations de recensement, de délimitation et d'évaluation. - Procéder aux opérations de sensibilisations et demander aux propriétaires de bien le long des voies concernées de libérer les emprises 	<ul style="list-style-type: none"> - Maître d'Ouvrage - Autorités locales/Maître d'Ouvrage 	<p>Immédiat</p> <p>Immédiat</p>

CONCLUSION

La présente mission s'inscrit dans le cadre de la deuxième (2^{ème}) phase du programme annuel de suivi-évaluation de cent (100) projets et programmes d'investissement public au Mali inscrits au PTI 2019-2021 et au BSI 2019 pour la mise en œuvre du « Plan de Réformes des Finances Publiques au Mali (PREM) » pour la période 2017-2021.

Il s'agit pour la DNPd à travers cette mission de dresser le point de la situation d'exécution physique et financière de ces projets, de constater l'effectivité des réalisations physiques et d'explorer les solutions susceptibles d'améliorer leurs performances. À cet effet, elle a été mise en œuvre à travers les entretiens auprès des services techniques, les UCP, les bénéficiaires et la visite de certaines réalisations. La mission s'est déroulée dans un climat de convivialité et les échanges ont été fructueux entre les différentes parties prenantes.

Les différentes réalisations visitées au vu de leur importance et leur impact sur le développement socio-économique du pays doivent être pérennisées, accompagnées et suivies non seulement pour renforcer la dynamique des investissements réalisés, mais également assurer leur bonne exécution dans le temps imparti.

Des réflexions de fonds sur des problèmes identifiés pouvant entraver l'atteinte des objectifs des projets doivent être menées et assorties de propositions concrètes pour améliorer la mise en œuvre des projets et programmes et favoriser l'atteinte des objectifs et surtout le respect des délais contractuels. De ces réflexions, il y a lieu de retenir :

- *le retard dans l'exécution des grands projets et programmes de développement ;*
- *le retard dans le paiement des décomptes et des mandats émis au Trésor au profit des entreprises attributaires des marchés. Cette difficulté imputable à l'État engendre des retards considérables dans l'exécution des grands travaux d'infrastructures au regard de la faible capacité financière des Entreprises attributaires de ces marchés ;*
- *l'élaboration des grands projets d'aménagement hydroagricole au profit des Offices au regard du potentiel d'aménagement disponible ;*
- *la mise en œuvre des projets de développement dans les zones d'insécurité.*

Par ailleurs, eu égard à l'engouement suscité au niveau des services des départements sectoriels et les structures techniques, la DNPd devra s'atteler à la communication des rapports pour une plus grande transparence du processus de suivi évaluation. Enfin, les recommandations formulées doivent faire l'objet d'un suivi pour s'assurer de l'effectivité de leur mise en œuvre.

IV. ANNEXES

Annexe 1 : TDR

Annexe 2 : Liste des personnes rencontrées

Annexe 3 : Liste des documents de travail

Annexe 4 : les images

ANNEXE 1 : TDR

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE
ET DES FINANCES

=====

DIRECTION NATIONALE DE LA
PLANIFICATION DU DÉVELOPPEMENT

République du Mali
Un Peuple-Un But-Une Foi



**TERMES DE RÉFÉRENCE DU PROGRAMME
ANNUEL DE SUIVI – ÉVALUATION DE 100
PROJETS ET PROGRAMMES
D'INVESTISSEMENTS PUBLICS AU MALI POUR
L'ANNÉE 2019**

Janvier 2019

I - CONTEXTE ET JUSTIFICATION

I - 1 - Contexte

Le suivi trimestriel de l'exécution du BSI a été régi successivement par les Instructions N° 1/MP-MFC du 1^{er} Avril 1989 et N° 2/MP-MFC du 26 Janvier 1990. Ces dispositions s'étant avérées inefficaces, une nouvelle Instruction **N° 3/MP-MFC du 3 Septembre 1990** a été instituée pour mieux suivre l'exécution du BSI avec comme nouveauté la possibilité de sanctionner les gestionnaires de projets défaillants.

Toutefois, malgré des efforts considérables déployés, le processus de suivi-évaluation des investissements publics reste problématique.

L'« Etude sur l'amélioration des taux de décaissement des projet et programmes au Mali » indique dans ses conclusions :

- une faiblesse du suivi des projets et programmes (P/P) au niveau des ministères de tutelle,
- un manque de ressources humaines compétentes au niveau des CPS,
- des comités de pilotage chargés de la supervision des P/P dont la fonction se résume à des réunions périodiques.

Aussi, «**l'Etude diagnostique du système de Sélection, de Programmation et de Suivi-Evaluation des Projets/Programmes d'Investissement Public assortie d'un Plan d'Action pour le Renforcement des Capacités** » réalisée en mars 2012, relève également quelques insuffisances du système de suivi-évaluation des projets et programmes :

- ◆ le suivi physique de l'état d'exécution technique des projets inscrits au PTI se fait très timidement et se limite à de rares visites de terrain effectuées par les CPS et les DTSS dans le cadre de leurs missions ordinaires;
- ◆ le cadre de concertation semestriel (2 fois par an) sous l'autorité de la DNPD et qui regroupe les DAF et les CPS qui passe en revue l'exécution des projets sectoriels ainsi que l'état d'évolution des nouveaux projets dans leur cycle, n'est pas suffisamment développé;
- ◆ les problèmes récurrents liés aux outils sont surtout le mauvais remplissage des fiches BSI, le retard de transmission et les lenteurs dans les feedback;
- ◆ le suivi technique des programmes régionaux qui exige les visites de terrain au sein des projets en exécution sous l'égide du Conseil Régional avec la participation de la DRPSIAP, des DRS et des PTF n'est pas encore généralisé;
- ◆ l'utilisation de fiches de suivi-évaluation des projets/programmes n'est pas généralisée. Le rôle central que doit jouer le Conseil Régional dans le domaine notamment du suivi de la mise en œuvre des mesures et de la diffusion des résultats du suivi financier des projets régionaux reste à initier.

Aussi, les conclusions du séminaire sur le « Renouveau de la Planification » tenu à Ségou du 15 au 18 janvier 1996, font ressortir entre autres, la faiblesse du système de conception, de mise en œuvre et de suivi-évaluation des projets et programmes de développement. À cet égard, il a été recommandé la mise en place d'un mécanisme de suivi-évaluation systématique des projets et programmes.

I – 2 – Justification

Le gouvernement du Mali cherche à accroître ses dépenses d'investissement dans le budget de l'État. Cette orientation de politique économique est particulièrement affirmée depuis les années 2010, dans le cadre du programme soutenu par la facilité élargie de crédit avec le FMI.

Ainsi, des financements très importants sont consentis chaque année dans la mise en œuvre de projets, programmes ou politiques publiques de développement pour l'amélioration des conditions de vie des populations. La mise en œuvre de ces projets et programmes d'investissement public est en grande partie assurée par l'aide publique au développement des Partenaires Techniques et Financiers (PTF) bilatéraux et multilatéraux, soit 80% environ du montant total des investissements.

À cet effet, les exigences d'efficacité et de transparence de l'action publique vis-à-vis des populations bénéficiaires et des partenaires techniques et financiers voudraient que chaque acteur, à quelque niveau que ce soit, soit redevable de ses agissements.

Le suivi-évaluation des politiques publiques et des projets/programmes doit être inscrit au centre de l'action publique afin de concrétiser et de rendre visibles les efforts du Gouvernement et impose aux acteurs impliqués dans la planification, la programmation et la gestion des investissements publics de répondre désormais à des questions telles que : nos politiques publiques apportent-elles les changements souhaités ? Nos programmes et projets produisent-ils les effets escomptés ? Quels types d'ajustements sont désirables pour améliorer leur performance ?

Fortement lié à la rationalisation de l'action publique, le suivi-évaluation vise à déterminer dans quelle mesure une politique publique, un programme ou un projet atteint les objectifs qui lui sont assignés et, surtout, dans quelle mesure les impacts escomptés auprès des publics cibles sont produits. Il fournit ainsi aux citoyens, aux parlementaires, aux autorités administratives et aux bailleurs de fonds, une appréciation neutre et objective, fondée sur des éléments probants, favorisant la transparence dans l'utilisation des ressources, aidant les administrateurs de programmes à gérer en fonction des résultats et favorisant l'amélioration continue des politiques, projets et programmes.

C'est dans ce cadre qu'à la suite de la mise en œuvre des deux (2) phases du Plan d'Action du Gouvernement pour l'Amélioration et la Modernisation de la Gestion des Finances Publiques, phases (PAGAM/GFP), exécutées de 2006 à 2009 pour la phase I et de 2011 à 2015 pour la phase II, notre pays s'est inscrit dans une nouvelle vision de gestion des finances publiques sur la période 2017-2021 dénommée "**Plan de Réforme des Finances Publiques au Mali**" (PREM) qui offre l'une des conditions préalables à l'émergence. Ce cadre se traduit par des institutions, des ressources humaines, des **pratiques de gestion et des systèmes d'information** qui permettent au pays de s'aligner sur les normes et meilleures pratiques internationales, en particulier dans les différents domaines de la gestion budgétaire et du contrôle parlementaire et citoyen de l'action publique.

Ainsi, les activités programmées s'inscrivent dans l'effet stratégique n°2 intitulé " Conformément aux normes internationales, le budget de l'État reflète les politiques publiques, optimise l'utilisation des ressources et assure l'efficacité de la dépense publique". Elles portent notamment sur **l'Extrant 2.1.3. "L'amélioration de la programmation et du suivi des investissements publics participe d'une qualité renforcée de la dépense publique"**.

II – OBJECTIF

L'objectif du programme annuel des missions de suivi-évaluation de l'année 2019 de la Direction Nationale de la Planification du Développement est de dresser le point de la situation d'exécution physique et financière de cent (100) projets et programmes d'investissement public inscrits au PTI 2019-2021 et au BSI 2019 et d'explorer les solutions susceptibles d'améliorer leurs performances.

Sur les 100 projets et programmes, cinquante (50) seront suivis dans le cadre de la mise en œuvre des activités inscrites dans le chronogramme 2019 PREM.

III – RESULTATS ATTENDUS

À travers ce programme ambitieux des missions de suivi - évaluation des projets / programmes d'investissement, la Direction Nationale de la Planification du Développement vise les résultats suivants :

- l'état d'exécution physique et financier des projets /programmes visités est mieux connu ;
- les contraintes et goulots d'étranglements à la bonne marche des projets visités sont identifiés ;
- les recommandations appropriées à la prise de décision sont formulées et mises en application.

IV. PROGRAMME INDICATIF ET METHODOLOGIE DE DEROULEMENT DES MISSIONS

4.1. Prise de contact avec les CPS et UGP

- Envoi de documents : (1 semaine avant le départ de la mission) : **Chef de mission**

Les documents de missions seront envoyés une semaine avant la date de départ aux CPS, aux différents DRPSIAP pour leur information et aux porteurs de projets (UGP et services de tutelle) pour les dispositions pratiques à prendre en vue d'une meilleure organisation de la mission.

Les documents à envoyer sont :

- les TDR de la mission ;
 - une copie de l'ordre de mission ;
 - la liste des projets à visiter ;
 - la fiche de suivi des projets.
- Débriefing des membres des équipes pour les informations utiles à communiquer, la situation des rôles et responsabilités de chaque membre, les résultats à atteindre et les dispositions à prendre pour un meilleur déroulement de la mission (**Chef de mission**).
 - Concertations entre l'équipe de mission, les CPS et les UGP : (les 2 premiers jours de la mission : **équipe de mission**)

Deux (2) jours seront consacrés aux concertations entre les différentes parties pour la planification des missions et les mesures pratiques à prendre à Bamako avant le départ des équipes.

4.2. Déroulement des missions : Equipe de mission

- Visite de courtoisie aux autorités administratives et politiques des différentes régions pour la présentation des équipes et des objectifs des missions ;
- La phase des travaux techniques entre l'équipe de mission et les UGP : l'accent sera mis sur les aspects suivants :
 - ✓ l'exécution physique et financière par composante des projets / programmes au 31/12/2018 ;
 - ✓ les prévisions, les réalisations physiques et financières à mi-parcours de l'année 2019 au moment du passage de la mission ;
 - ✓ le point sur l'utilisation de la contrepartie nationale ;
 - ✓ l'évolution du processus de passation des marchés sur financement intérieur et extérieur ;
 - ✓ le système de suivi - évaluation interne et externe mis en place pour le pilotage du projet / programme ;
 - ✓ la durée de l'exécution des projets et programmes dans le temps ;
 - ✓ les contraintes et goulots d'étranglement à la bonne marche du projet / programme ;
 - ✓ les propositions de solutions envisagées par nature de contraintes et problèmes rencontrés (techniques, financiers, institutionnels...).

Pour ce faire, la documentation à demander comprend, entre autres :

- ✓ le document de projet, éventuellement les textes portant création et fonctionnement du projet;
 - ✓ l'aide mémoire ou le dernier rapport de suivi ou d'évaluation du projet / programme par le PT, ou le cas échéant, le rapport d'étape ou d'avancement ;
 - ✓ les justificatifs (documents des marchés passés dûment signés et cachetés conjointement par le Gestionnaire du projet / programme, le Directeur des Finances et du Matériel de tutelle et les Services financiers compétents : DGB, DNCF, DGMP/DSP, DNTCP...etc.) de l'utilisation des crédits budgétaires des trois derniers exercices 2016, 2017 et 2018 en s'assurant qu'elle est conforme à ce qui a été convenu, de commun accord, lors des différents arbitrages du PTI / BSI ;
 - ✓ la situation de décaissement annuelle depuis le démarrage du projet/programme jusqu'au moment du passage de la mission;
 - ✓ le tableau de bord ou le chronogramme des activités du projet / programme pour le reste de l'exercice budgétaire en cours;
 - ✓ le plan de passation des marchés N+1, le cas échéant.
- La phase de visite des réalisations et entretien éventuel avec les bénéficiaires ;
 - La phase de restitution et adoption des résultats avec les UGP avant de quitter

4.3. Phase finale de la mission : Equipe de mission

- La finalisation du rapport de mission : les équipes rédigeront un rapport au terme de leurs missions dont le contenu fera ressortir les éléments ci - après :

- ✓ Déroulement de la mission ;
 - ✓ Principaux enseignements tirés de la mission ;
 - ✓ Suggestions - Recommandations - Propositions de solutions ;
 - ✓ Annexes.
- Restitution des résultats à la DNPD ;
 - Envoi du rapport final aux CPS ;
 - Préparation et dépôt des pièces justificatives des frais de mission.

V – ECHANTILLON DES PROJETS/PROGRAMMES A VISITER

Plusieurs critères peuvent être utilisés pour la sélection des projets à évaluer (Département de tutelle, Région administrative de localisation, Secteur formel de planification, Envergure du projet et son état d'avancement...).

Toutefois, pour les présentes missions, le choix de l'échantillon de projets / programmes à visiter se fera sur la base de leur importance par rapport aux priorités et objectifs actuels du Gouvernement (lutte contre la pauvreté, services sociaux essentiels, bonne gouvernance, modernisation de l'Administration et décentralisation) d'une part, de l'insuffisance d'informations nécessaires pour leur programmation et l'établissement de leur bilan physique/financier et de leur localisation d'autre part.

VI – COMPOSITION DE LA MISSION DE SUIVI-EVALUATION

Les missions seront réalisées par des équipes réparties dans les régions de Kayes, Koulikoro, Sikasso, Ségou, Mopti et le district de Bamako.

En fonction de la localisation des réalisations physiques, les équipes peuvent se déployer sur les mêmes régions avec des projets/programmes différents.

Pour des problèmes d'insécurité, les projets et programmes des régions du Nord ne seront pas concernés en 2019.

Chaque équipe sera composée :

- **au niveau national**, des cadres de la Direction Nationale de la Planification du Développement, les Cellules de Planification et de Statistique et d'autres structures des Finances comme la DGDP et la Cellule de suivi des projets.
- **au niveau régional**, des représentants des Directions Régionales de la Planification, de la Statistique, de l'Informatique, de l'Aménagement du Territoire et de la Population (DRPSIAP).

VII – MOYENS HUMAINS, MATERIELS ET FINANCIERS

Afin de mener à bien les missions de suivi - évaluation et atteindre l'objectif fixé, les équipes seront dotées des moyens humains, matériels et financiers adéquats et suffisants pour assurer leur autonomie.

- **Moyens financiers** : imputation budgétaire : BUDGET NATIONAL
- **Durée** : la durée des missions est de 12 jours par équipe pour couvrir les projets à visiter sur les régions indiquées.

ANNEXE II : LISTE DES PERSONNES RENCONTRÉES

REGION DE SEGOU

N°	Noms et Prénoms	Structures	Fonctions	Localités	Téléphone	Email
1	DJIBRIL TESSOUGUE	PROCEJ	HSSE	BAMAKO	79 39 89 55	dtessougue@procej-mali.org
2	MAIGA MOUSSA YACOUBA	PROCEJ	SSE	BAMAKO	63 62 07 16	mymaiga@procej-mali.org
3	DRISSA BALLO	PROCEJ	COORDINATEUR	BAMAKO	66 75 25 27	
4	MAMADOU SACKO	PROCEJ	SPM	BAMAKO	64 31 78 78	msacko@procej-mali.org
5	SINE DEMBELE	GOUVERNORAT	DIRECTEUR DE CABINET	SEGOU	79 17 80 17	
6	MINHAILOU S TOURE	IFP SEGOU	CHEF DES TRAVAUX	SEGOU	79200259	Minkail13@yahoo.fr
7	ALPHONSE KENE	IFP SEGOU	DG	SEGOU	76319524	alphkene@yahoo.fr
8	DIALLA DEMBELE	IFP SEGOU	ECONOME	SEGOU	76555739	dialla.dembele@yahoo.fr
9	LALLE MKADANKO	IFP SEGOU	S.G	SEGOU	76140094	lallemariaam@gmail.com
10	ISSIAKA DIARRA	ESAP SEGOU	D.E	SEGOU	75190771	Issiaka.esap@gmail.com
11	MOHD LEHBIB AG MATTALA	ESAP SEGOU	CFP	SEGOU	79424753	mohamedmattahel@yahoo.fr
12	LAMMINE SORRY DEMBELE	IAPSODE	PROMOTEUR	SAN	98 73 98 98	6bere450@gmail.com

REGION DE MOPTI

N°	Noms et Prénoms	Structures	Fonctions	Localités	Téléphone	Email
1	OUSMANE DIALLO	GOUVERNORAT	CAEF	MOPTI	70141575	ousdiallo6969@gmail.com
2	MAMADOU COULIBALY	DRPSIAP	CHEF DIVISION INFORMATIQUE	MOPTI	79178915	
3	YAYA AMADOU TESSOUGUE	ORM	DG	MOPTI		
4	MAHAMADOU HAIDARA	ORM	C/ DPSE	MOPTI	76054033	
5	MOUSSA KAMISSOKO	ORM	AGENT COMPTABLE	MOPTI	76 05 40 33	
6	ISSA GUINDO	ORM	DGA	MOPTI	76145268	
7	LASSANA KAMIAN	SOUFROULAYE	PRESIDENT COMITE DE GESTION	SOUFROULAYE	79047360	
8	MAMA KAMIAN	SOUFROULAYE	TRESORIER COMITE DE GESTION	SOUFROULAYE	75391226	
9	AMADOU SOUMBOUROU	SOUFROULAYE DIABY	PRESIDENT COMITE DE GESTION DIABY	SOUFROULAYE DIABY	74 082301	
10	AISSATA TEMBELY	SOUFROULAYE	ANIMATRICE			

REGION DE MOPTI

N°	Noms et Prénoms	Structures	Fonctions	Localités	Téléphone	Email
1	Julien dakouo	Direction Régionale des Routes	Directeur	Sikasso	76440389	j.dakono@yahoo.fr
	Halla Ibrahim Toure	Direction Régionale des Routes	Chef S.R	Sikasso	76363784	Tourehibrahim59@yahoo.fr
2	Mamadou sylla	Mairie	Maire	Kadiolo	76049737	
3	Daouda samba	Mairie	Adjoint Maire	Kadiolo	77045606	Daoudabamba125@gmail.com
4	Bakary coulivaly	Mairie	Adjoint Maire	Kadiolo	76259835	

ANNEXE III : LISTE DES DOCUMENTS DE TRAVAIL DES PROJETS VISITES

PROJET DE DÉVELOPPEMENT DES COMPÉTENCES ET EMPLOI DES JEUNES

- Rapport annuel de progrès, Année 2017 ;
- Rapport annuel de progrès, Année 2018 ;
- Rapport annuel de progrès, Année 2019 ;
- Manuel des Procédures de Suivi-évaluation ;
- Copie des marchés de 2017, 2018, 2019.

7^{ème} CONTRAT-PLAN ETAT-ORM

- Rapport sur l'état d'exécution des engagements de l'An 1 du 7^{ème} Contrat-Plan Etat-ORM-Exploitants Agricoles 2016-2018 ;
- Rapport sur l'état d'exécution des engagements de l'An 2 du 7^{ème} Contrat-Plan Etat-ORM-Exploitants Agricoles 2016-2018 ;
- Rapport sur l'état d'exécution des engagements de l'An 3 du 7^{ème} Contrat-Plan Etat-ORM-Exploitants Agricoles 2016-2018 ;
- Document du 7^{ème} Contrat-Plan Etat-ORM-Exploitants Agricoles 2016-2018 ;
- Copie des marchés et contrats passés au titre des activités du Contrat-Plan ;
- Fiche de suivi des Projets/Programmes renseignée pour le compte du Contrat-Plan.

CONSTRUCTION BRETELLE KATELE-KADIOLO-ZEGOUA (32,5 km) ET AMENAGEMENT DE VOIRIES URBAINES DANS LA LOCALITE DE KADIOLO

- Rapport circonstancié N°01 du bureau de contrôle et de surveillance des travaux de construction et de bitumage de la bretelle Katélé-Kadiolo-Zégoua (32,5 Km) et d'aménagement de 4 Km de voiries urbaines dans la ville de Kadiolo ;
- Rapport trimestriel d'exécution de la Convention N°007/2017/IP du 4^{ème} trimestre 2019 ;
- Situation des engagements et paiement au 31/12/2019 de la Convention N°007/2017/IP.

ANNEXE 4 : LES IMAGES



Tronçon Katélélé - Kadiolo



Pont à 6 passes au PK12 (entre Katélé et Kadiolo)



Microscopes au Laboratoire (ESAP SEGOU)



Minibus et tricycle (ESAP SEGOU)



Equipement insémination artificiel (ESAP Ségou)



Minibus (IAP San)



Tracteur (IAP San)



Minibus (IFP SEGOU)



Vue Canal d'amenée long de 4800m (village de Diaby)



digue de ceinture (Barkondaga Sabé)



Centre d'alphabétisation (village de Diaby)



Périmètre irrigué à Barkondaga



Ouvrage de prise de Togorogo

